

2014/6172 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION SOCIETE D'ESCRIME DE LYON POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DE COUPE DU MONDE DE FLEURET FEMININ JUNIOR "LA BELLE CORDIERE", LE 1ER FEVRIER 2014 A LA HALLE DES SPORTS, BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE A LYON 3E (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Société d'Escrime de Lyon organise la 12^e édition du Tournoi de Coupe du monde de Fleuret Féminin Junior : « La Belle Cordière ». Cette compétition se déroulera les 1^{er} et 2 février 2014, à la Halle des Sports, boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e, comme les années précédentes.

Inscrite au calendrier officiel de la Fédération Internationale d'Escrime, cette compétition fait partie des épreuves de sélections pour les championnats du monde. Cette sélection s'effectue à partir des résultats obtenus pendant la saison lors des différentes coupes du Monde se déroulant dans différents pays. Il y a environ une quinzaine de coupes du monde dans une saison et c'est à Lyon que se déroulera la seule coupe du monde de cette catégorie en France.

En 2013, plus de 100 compétitrices de 15 nations différentes ont participé et plus de 300 personnes ont pu assister au tournoi.

En 2014, le même nombre de compétitrices seront attendues. Les meilleures fleurettistes juniors mondiales feront partie de la compétition et environ 18 nations (Italie, Allemagne, Pologne, France, Russie, Hongrie, USA....) de 4 continents seront représentées. Un tournoi par équipes nationales est prévu à cette occasion.

Les objectifs de l'Association pour cette nouvelle édition sont :

- de faire connaître la pratique du fleuret féminin junior ;
- d'attirer de nouvelles compétitrices ;
- d'ouvrir la compétition aux sportives de différents pays ;
- d'inscrire cette compétition dans le réseau mondial de ce sport ;
- d'assurer la promotion de cette discipline auprès du public lyonnais ;
- d'offrir une compétition de qualité aux spectateurs.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de contribuer à l'essor de l'escrime lyonnaise sur la scène internationale.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 7 500 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 3 000 euros à l'Association Société d'Escrime de Lyon. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de 3 000 euros est allouée à l'Association Société d'Escrime de Lyon pour l'organisation du Tournoi de Coupe du monde de Fleuret Féminin Junior, les 1^{er} et 2 février 2014, à la Halle des Sports boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD